

20 LE MINISTRE ET LE SUJET.—Le mariage chrétien n'étant pas autre chose que le contrat naturel élevé à la dignité de sacrement, les parties contractantes sont elles-mêmes le ministre du sacrement. Le prêtre qui assiste au mariage est donc un simple témoin, autorisé à recevoir valablement le consentement des parties. La bénédiction nuptiale, très utile sans doute au point de vue spirituel, n'est nullement requise pour la validité du sacrement. Au reste, cette bénédiction est omise, non seulement quand il s'agit du mariage d'un catholique avec une protestante, mais encore dans le temps prohibé pour la célébration solennelle des noces.

Avant le concile de Trente, l'Eglise tenait pour valide le mariage célébré sans la présence du prêtre, et aujourd'hui encore, elle le regarde comme tel dans les pays où le décret "Tometsi" n'a pas été promulgué ; preuve non équivoque qu'à ses yeux le prêtre n'est pas le ministre du sacrement de mariage, mais seulement un officier dont, pour des raisons que nous expliquerons plus tard, elle exige maintenant la présence, pour que le consentement des parties soit légitime et puisse constituer la matière prochaine et la forme du contrat-sacrement.

Tout chrétien, catholique ou hérétique baptisé, en possession de sa raison, est le sujet du sacrement de mariage, pourvu que par ailleurs soient observées les lois naturelles, divines et ecclésiastiques relatives à la validité du mariage.

Pour recevoir licitement le sacrement de mariage et en retirer les fruits de salut que Jésus-Christ y a attachés, il faut se proposer une fin honnête ; avoir généralement parlant le consentement des parents, s'il s'agit d'enfants mineurs ; n'être lié par aucun empêchement prohibant ; enfin, sous peine de profanation sacrilège du sacrement, être dans l'amitié de Dieu. La grâce du sacrement de mariage est nécessaire aux époux pour vivre saintement, assumer les charges de leur état, en accomplir fidèlement les devoirs multiples, en surnaturaliser les joies, en supporter les épreuves, parfois les cruelles déceptions. Il est donc d'une extrême importance de se préparer, par la prière, les bonnes œuvres surtout par une bonne confession et, à s'approcher dignement de ce grand sacrement : *sacramentum hoc magnum*